



# Hommage à Samuel Paty

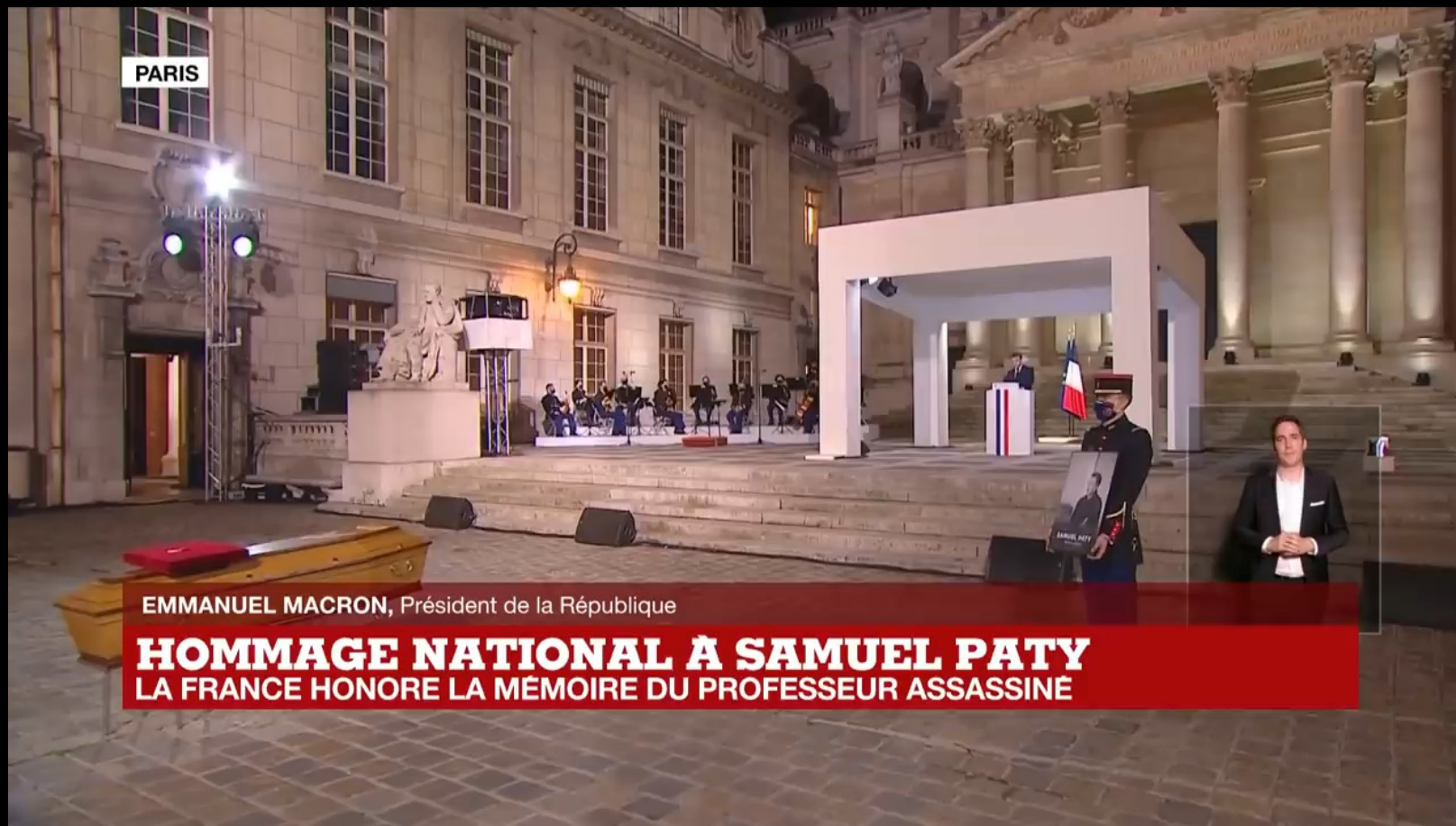
Des clés pour comprendre et expliquer

# Comprendre ce qui s'est passé

Connaissances et compétences	Objets d'enseignement
<p><b>Connaître les principes, valeurs et symboles de la citoyenneté française et de la citoyenneté européenne</b></p> <p>Connaître les symboles et la symbolique : de la République française de l'Union européenne</p> <p>Connaître les valeurs et principes de la République française</p> <p>Identifier et reconnaître les libertés fondamentales et les droits fondamentaux de la personne</p> <p>Expliquer les différentes dimensions de l'égalité</p> <p>Comprendre les enjeux de la laïcité</p>	<p>La citoyenneté française et la citoyenneté européenne : principes, valeurs, symboles</p> <p>Le drapeau, l'hymne national, la fête nationale, les monuments, la langue française Le drapeau, l'hymne européen, la journée du 9 mai</p> <p>Les libertés de conscience, d'expression, d'association, de presse</p> <p>Les expressions littéraires et artistiques et connaissance historique de l'aspiration à la liberté L'égalité et la non-discrimination, l'égalité fille-garçon</p> <p>Les principes de la laïcité : liberté de conscience et égalité des citoyens Les lois scolaires – la loi de 1905 – la loi de 2004</p>
<p><b>Comprendre les grands principes des sociétés démocratiques</b></p> <p>Définir les principaux éléments des grandes déclarations des Droits de l'homme</p> <p>Comprendre que la reconnaissance des libertés est le fondement de la démocratie</p> <p>Connaître les modalités de l'expression du citoyen</p>	<p>Les différentes déclarations des Droits de l'homme Le statut juridique de l'enfant</p> <p>Travailler sur la liberté de la presse et la liberté d'expression Aborder les enjeux de la liberté de la presse. Mener une réflexion sur la place et la diversité des médias dans la vie sociale et politique</p> <p>Aborder les différentes dimensions de l'expression du citoyen : vote, expression des tensions, réseaux sociaux, association</p>

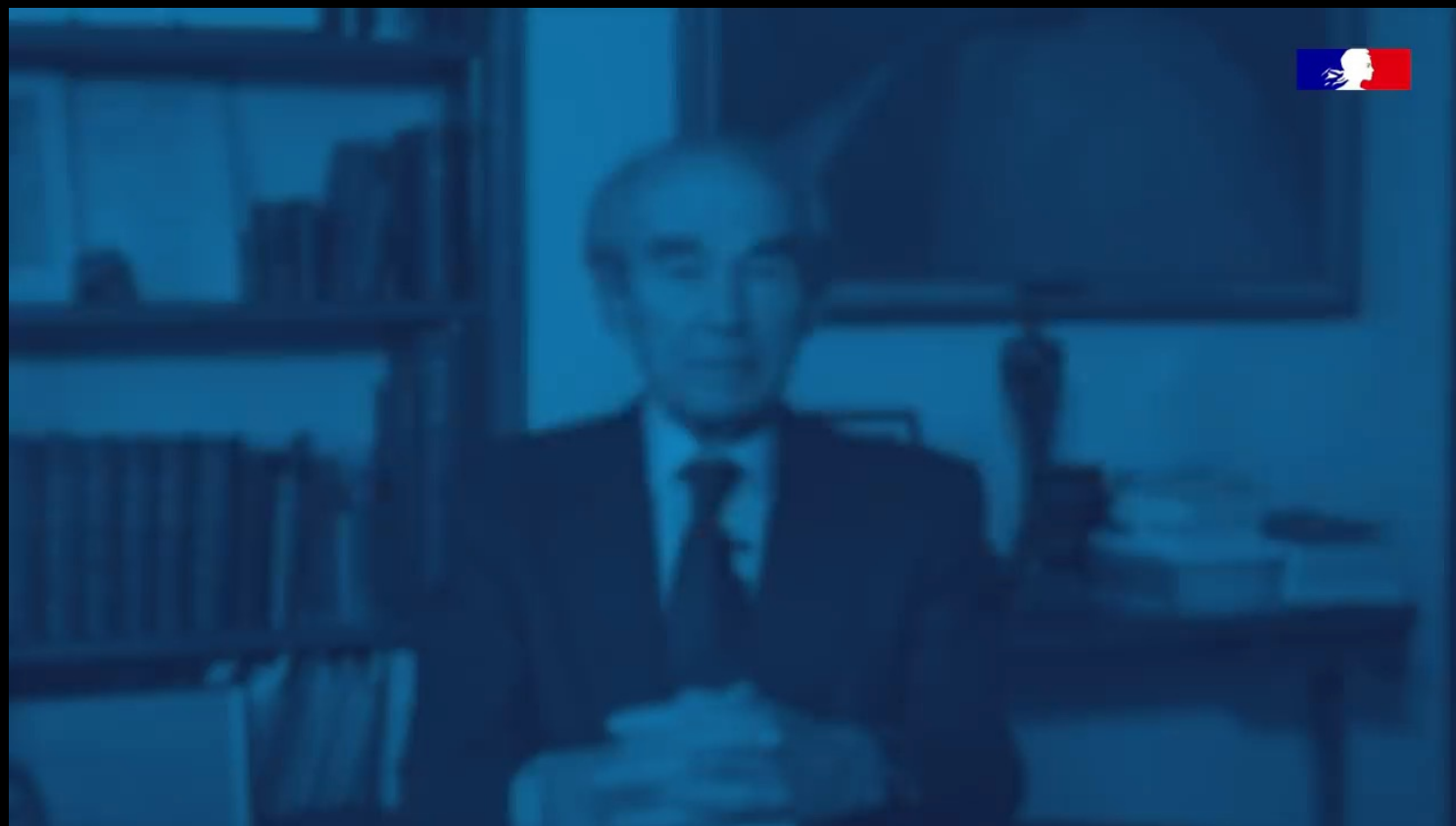
- Un cours d'EMC sur les libertés et notamment la liberté d'expression, éléments au programme.
  - Exemple des caricatures pour illustrer son propos
- Description fautive des faits sur les réseaux sociaux par un parent d'élève dont la fille n'a pas assisté au cours.
- Accusation de discrimination envers le professeur.
  - Son nom et son adresse, ainsi que celle du collège sont données.
  - Messages de haine et de menaces sur les réseaux sociaux
- Message vu par le terroriste, qui entre en contact avec le parent d'élève.
- Assassinat du professeur le vendredi 16 octobre 2020 à la sortie du collège.

# Un hommage national



# Un discours pour comprendre : Robert BADINTER

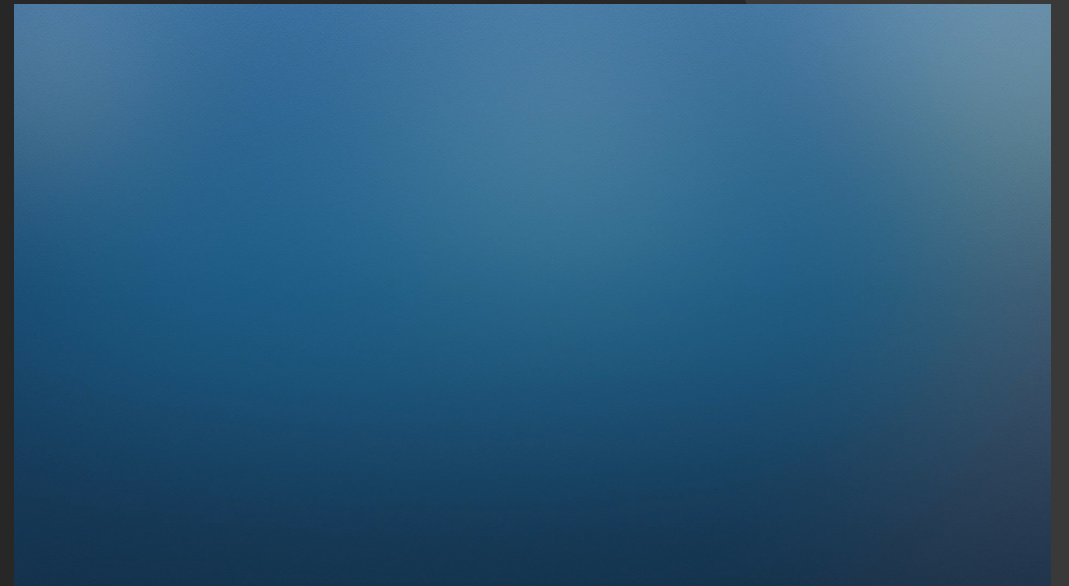
---



# Rappel sur le rôle de l'enseignant

- Transmettre des connaissances et des compétences
- Transmettre les règles de la vie en société et les valeurs de la République

*La video complète ce qui doit être retenu sur les valeurs de la République.*



Rappel sur le  
fonctionnement  
de la  
démocratie

---

Garantir la liberté d'expression  
dans une société démocratique

---

Garantir la laïcité pour l'égalité  
dans cette société et la liberté  
religieuse qu'elle autorise

---

Qu'avez-vous retenu du discours de  
Robert Badinter ?



# Un cadre légal concernant la liberté d'expression et la laïcité

- Au XVIIIème siècle => naissance de nouvelles idées qui remettent en cause la société : les idées des Lumières.
- Deux points en particulier:
  - Apparition d'un discours remettant en cause l'organisation de la société, ainsi que le rôle du roi et de la religion ce qui provoque une censure.
  - Défense des philosophes en particulier Voltaire dans des affaires qui montrent l'injustice des lois de l'Ancien Régime: l'affaire Calas, l'affaire du chevalier de la Barre
- Ces idées des Lumières inspirent la Révolution française et les lois qui se mettent en place au cours du XIXe siècle.



# La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (1789)

• *Article 10.* - Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi

• *Article 11.* - La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi



LOIS NOUVELLES — COLLECTION PAUL DUPONT

LOI

DU 29 JUILLET 1881

SUR LA

# LIBERTÉ DE LA PRESSE

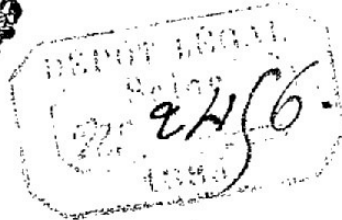


COMMENTAIRE DU TEXTE DE LA LOI;  
ANALYSE DES EXPOSÉS DE MOTIFS, RAPPORTS ET DISCUSSIONS  
LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS ET AU SÉNAT;

PAR

M. AMELINE DE LA BRISELAINNE

Ancien auditeur au Conseil d'État;  
Avocat à la cour d'appel de Paris — Rédacteur en chef du *Bulletin annoté des Lois*,  
Chevalier de la Légion d'honneur



PARIS

SOCIÉTÉ D'IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES

ET DES CHEMINS DE FER

Paul DUPONT

# La loi sur la liberté de la presse (1881)

- Art. 1 : l'imprimerie et la librairie sont libres.
- Art. 5 : tout journal ou écrit périodique peut être publié, sans autorisation préalable et sans dépôt de cautionnement.

Du 9/12/05  
Pie Pale  
B 2663

PROMULGUÉ AU JOURNAL OFFICIEL  
Du 11/12

# Loi concernant la Séparation des Eglises et de l'Etat.

Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue  
la loi dont la teneur suit :  
NATIONALES  
Titre premier. — Principes.  
Article premier.

La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

## Art. 2.

La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1<sup>er</sup> janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes. Pourront toutefois être inscrites auxdits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics, tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons.

Les établissements publics du culte sont supprimés, sous réserve des dispositions énoncées à l'article 3.

# La loi de séparation des Eglises et de l'Etat (1905)

- **Article 1** - La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public

**Article 2** - La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.

# La loi sur le port de signes religieux (2004)

Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.